

# Séance spéciale du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Annulée en raison des mauvaises conditions climatiques du 3 février dernier, la séance régulière publique du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent a été remplacée par une séance spéciale téléphonique où l'ordre du jour initialement prévu a été réduit. Voici les principaux sujets qui ont été abordés.

## Trois règlements ont été adoptés par les membres du conseil d'administration

### Règlement révisé sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Le 18 novembre dernier, le conseil d'administration a adopté un règlement provisoire sur sa régie interne, élaboré à partir du projet type de règlement proposé par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Quelques semaines plus tard, le MSSS a transmis aux présidents-directeurs généraux des établissements du réseau une version ajustée, dont les principaux changements concernent, notamment, les signatures des contrats et autres documents financiers.

### Règlement révisé sur la délégation de signatures engageant la responsabilité de l'établissement

Le 12 mai, la présidente-directrice générale adoptait, en vertu des pouvoirs transitoires qui lui étaient conférés à ce moment, le règlement sur la délégation de signatures. À la suite du dépôt par le ministre de la Santé et des Services sociaux du projet de règlement de régie interne du conseil d'administration, une révision s'avérerait nécessaire. Il est à noter que ce règlement concerne tous les approvisionnements en bien et services, incluant les projets de construction ainsi que les ententes et contrats significatifs avec d'autres organisations ou professionnels.

### Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de vigilance et de la qualité

Le règlement a été élaboré par la Direction de la qualité, évaluation, performance et éthique clinique à partir du projet type de règlement proposé par l'ancienne Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux. Le projet de règlement déposé tient compte des réalités régionales du CISSS et des corrections apportées par les membres du comité de vigilance et de la qualité, qui ont tenu leur première réunion en janvier.

### Politique des relations avec la presse

Dans le but d'assurer une gestion adéquate et uniforme des demandes provenant des médias, la présidence-direction générale a élaboré une politique de relations avec la presse. Cette politique est destinée au conseil d'administration, à la présidence-direction générale, aux gestionnaires, au personnel, aux médecins résidents et étudiants ainsi qu'aux bénévoles. Tous doivent être en mesure de comprendre l'obligation de s'y conformer et d'assurer la cohérence dans la diffusion de l'information et dans la gestion des relations avec la presse.

Cette politique, qui décrit les champs d'application, les principes directeurs et les règles, fait aussi état des rôles et responsabilités ainsi que des procédures détaillées pour les demandes médias. La politique a été adoptée et sera diffusée à l'interne de l'organisation et sur le site web du CISSS du Bas-Saint-Laurent au [www.cisss-bsl.gouv.qc.ca](http://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca)



## Affaires financières et matérielles

### Vente d'un terrain

Les administrateurs ont accepté de céder un terrain vacant appartenant au CISSS et qui est situé à Rivière-Ouelle. À l'origine, le terrain avait été acquis afin d'y installer une station de pompage visant à alimenter en eau potable le Centre d'hébergement Thérèse-Martin. La station de pompage a été démantelée en 2007 et puisque le terrain est situé en zone agricole, il présente un potentiel nul d'y accueillir une construction ou de contribuer à la mission du CISSS. Il est à noter que le terrain a fait l'objet d'un processus d'appel d'offres public et qu'un unique acheteur a soumissionné, à qui sera cédé le terrain avec l'autorisation du MSSS.

### Situation financière après 9 périodes

Les membres du CA ont été avisés que la situation financière après 9 périodes demeure fragile, notamment dans les installations de Rimouski-Neigette, Témiscouata, Matane et La Matapédia. Les comités de budget mis en place pour Rimouski et Rivière-du-Loup poursuivent leurs travaux afin d'assurer l'équilibre budgétaire pour 2015-2016 et la stabilité de la situation financière. Cependant, la prévision au 31 mars 2016 demeure le maintien de l'équilibre budgétaire. Les directeurs assurent une rigueur dans les dépenses associées à leurs secteurs. De plus, les gestionnaires ont été informés que les économies en heures travaillées seront conservées ainsi que l'arrêt ou le report de certaines dépenses.

## Demande d'appui de la Ville de Rivière-du-Loup pour l'obtention des Jeux du Québec à l'hiver 2021

Il y a quelques semaines, la présidente-directrice générale du CISSS du Bas-Saint-Laurent a reçu une demande d'appui de la Ville de Rivière-du-Loup, qui souhaite faire valoir sa candidature pour la 50<sup>e</sup> édition des Jeux du Québec, hiver 2021. Après avoir obtenu une réponse favorable de la haute direction du CISSS, la Ville souhaitait obtenir une résolution du conseil d'administration pour lui signifier son appui, ce que les membres ont accepté.

## Octroi de contrats de service à des sages-femmes

Les administrateurs ont entériné les contrats de travail de deux sages-femmes qui exerceront leur profession à la maison des naissances Colette-Julien, à Mont-Joli.

### PROCHAINE SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mercredi 23 mars 2016  
13 h 30 à Amqui  
Salle à déterminer